

COMMUNIQUE DE PRESSE

POLITIQUE SANTE

Soutien à la formation des internes en médecine à la prise en charge de l'urgence

2 mai 2022

Dans le cadre de sa politique santé et de sa volonté de renforcer l'attractivité du territoire ardéchois pour favoriser l'installation de médecins généralistes, le Département a décidé de soutenir la mise en œuvre d'une formation de la prise en charge de l'urgence dispensée par le SDIS et travaillée en coopération avec les médecins du territoire. Afin de formaliser ce partenariat innovant, une convention est signée ce lundi 2 mai en présence d'Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche, Sandrine Genest, 1re vice-présidente du Département de l'Ardèche en charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles, Carole Burilon, Doyenne de la Faculté de médecine et maïeutique Lyon Sud, le Docteur Coralie Ponce, Présidente de l'association médicale des Boutières, et Pierre Maisonnat, Président du CA du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Former les internes en médecine générale en Ardèche à la prise en charge de l'urgence

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche (SDIS 07) accueille tous les ans, dans le cadre de stages ou en tant que sapeurs-pompiers volontaires, de nombreux étudiants internes en médecine générale (120 par an), venant des facultés de médecine de Lyon, Saint-Etienne, Grenoble et Montpellier.

Ce dispositif d'accueil des étudiants en médecine a un double objectif :

- former les étudiants en médecine aux situations d'urgence et de prévention,
- fidéliser des futurs médecins pour qu'ils aient envie de s'installer sur le département à la fin de leurs études.

Partenaire incontournable du SDIS 07, le Département de l'Ardèche, dans le cadre de sa politique volontariste en matière de lutte contre la désertification médicale, a décidé de soutenir le nouveau dispositif du SDIS, la formation « Prise en charge de l'urgence ». Cette formation est principalement à destination des internes en médecine générale SASPAS¹ en Ardèche afin de les préparer à la prise en charge de l'urgence dans leur exercice de la médecine en milieu rural.

Cette formation permettra également de favoriser leur intégration au sein des membres des Médecins Correspondants SAMU (MCS) et des médecins sapeurs-pompiers (MSP).

La formation, dispensée par le service formation-sport du SDIS en lien avec le service de santé et secours médical, est proposée sous forme de sessions de 2 journées consécutives.

Elle est organisée pour 15 personnes maximum. Un nombre maximum de 3 sessions de formation sont organisées par année universitaire, soit 6 journées.

La période de réalisation est prévue jusqu'au 31 octobre 2022.

¹ Le SASPAS (stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée) est un stage de 6 mois de médecine générale ambulatoire. Il se réalise en 5^e ou 6^e semestre.

Un partenariat innovant

La mise en œuvre de cette formation est formalisée au travers une convention signée entre plusieurs partenaires : le SDIS 07, la faculté de Lyon sud, l'association médicale des Boutières et le Département qui s'engage pour prendre à sa charge le coût total de la formation (16 560 €).

POLITIQUE SANTÉ

Le département de l'Ardèche, territoire rural composé de près de 330 000 habitants est, comme tous les départements ruraux, concerné par la désertification médicale. Si l'ensemble de la population est en demande d'une médecine de proximité, le profil démographique de notre département indique que le nombre de personnes âgées de 85 ans sera multiplié par 3 d'ici à 2050, l'enjeu de renforcer l'accès aux soins présente une forme d'urgence pour l'Ardèche.

UNE POLITIQUE PERMETTANT D'AGIR DIRECTEMENT ET RAPIDEMENT SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le Département de l'Ardèche entend incarner un rôle de chef de file en matière d'attractivité du territoire pour les professionnels de santé au sens large : médecins généralistes, spécialistes, infirmiers... Cette ambition se traduit par une intervention à plusieurs niveaux :

- une attractivité médicale renforcée pour les étudiants en médecine. Parce que les internes en médecine constituent le vivier des médecins de demain, le Département de l'Ardèche souhaite renforcer son action auprès de ce public
- un logement pour les internes accueillis chaque semestre
- en partenariat avec le SDIS, des formations à la prise en charge de l'urgence
- le 12 mai prochain, une journée d'accueil des internes à l'Hôtel du Département, afin de leur présenter les atouts du territoire et les richesses d'un exercice médical en milieu rural.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR FACILITER L'INSTALLATION

Dans une logique de guichet unique, un accompagnement personnalisé et individualisé sera proposé à chaque professionnel de santé ayant un projet d'installation ou de remplacement en Ardèche. De la recherche d'un mode de garde à la prise en charge de toutes les démarches administratives, en passant par l'accompagnement à l'aide à la recherche d'emploi du conjoint, le Département soutiendra et facilitera tous les projets des professionnels de la santé souhaitant s'installer en Ardèche.

UN POSITIONNEMENT DE FACILITATEUR, D'ACCOMPAGNATEUR DES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

Parce que toutes les communes sont également engagées dans cette grande cause qu'est la lutte contre la désertification médicale, le Département soutient les collectivités territoriales souhaitant construire des structures accueillant des professionnels de santé, et ouvre ce règlement aux porteurs privés et aux groupements de professionnels de santé portant eux-mêmes le projet immobilier. Projets de création ou d'extension de MSP, accompagnement des collectivités locales en ingénierie – notamment en matière de diagnostic et de recherche de financement – et en financement, projets de coordination interprofessionnelle, aide au recrutement d'infirmiers en pratique avancée, etc. Cet accompagnement sera nécessairement conditionné à des réflexions et actions coordonnées à l'échelle des bassins de vie, afin de lutter contre la concurrence inter territoires